

Manifeste Neurodiversité

Collectif inter-entreprises du Manifeste Inclusion



La neurodiversité suscite un intérêt croissant, tant au sein des entreprises que dans la société en général. Cet intérêt s'illustre par des prises de paroles dans les médias de plus en plus nombreuses, l'organisation spontanée de réseaux de salariés (ERG) et l'adoption, le 14 novembre 2023 en France, d'une stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement.

Si les pays anglo-saxons sont reconnus comme plus avancés sur le sujet, certaines entreprises francophones ont déjà développé une politique proactive pour prendre en compte la neurodiversité dans leur activité.

Le 15 mars 2024, à la veille de l'ouverture de la Neurodiversity Celebration Week, **le Manifeste Inclusion, Capgemini, EY, L'Oréal et Orange initient le premier collectif francophone visant à mieux cerner et promouvoir les enjeux liés à la prise en compte de la neurodiversité dans la vie économique. Ils invitent les entreprises et organisations intéressées à les rejoindre en tant que membres fondateurs de ce mouvement.**

Des commissions thématiques

Incubé au sein du Manifeste Inclusion, le collectif Manifeste Neurodiversité s'organise en commissions thématiques autour des principales responsabilités d'une entreprise neuroinclusive :

- ▶ impact social
- ▶ impact économique
- ▶ impact sociétal

Dates clés 2024

- ▶ **5 février** : séminaire inter-entreprises au siège d'Orange
Les 25 entreprises présentes participent à des groupes de travail pour partager leurs expériences, exprimer leurs attentes et proposer une feuille de route collective (ci-contre).
- ▶ **15 mars** : annonce de la création du collectif et rencontre avec Dan Harris, fondateur de Neurodiversity in Business, dans les locaux de Capgemini
- ▶ **15 mars - 30 avril** : adhésion des membres fondateurs
Les entreprises et organisations qui rejoignent le collectif sur cette période sont enregistrées en tant que membres fondateurs du mouvement.
- ▶ **Mai** : première prise de parole officielle du collectif et constitution des commissions thématiques
- ▶ **Octobre** : célébration du Neurodiversity Month et premier livrable du collectif



Feuille de route prévisionnelle

8 objectifs prioritaires ont été identifiés par les entreprises ayant participé au séminaire du 5 février 2024 :

1

Adoption d'un référentiel commun

2

Partage des bonnes pratiques

3

Identification de partenaires de recherche

4

Identification de solutions mutualisables pour la gestion des ressources humaines

5

Co-construction de supports d'information et fiches pratiques

6

Création d'une communauté de role models inter-entreprises

7

Sensibilisation et accompagnement des managers

8

Promotion du collectif auprès des parties prenantes





La neurodiversité, un atout pour l'entreprise

Les neuroatypies recouvrent des réalités très variées (TSA, TDAH, troubles dys, certains troubles et maladies psychiques...) et on estime à environ 20% de la population mondiale le nombre de personnes concernées.

Si les neuroatypies peuvent impliquer la reconnaissance d'un handicap, c'est loin d'être toujours le cas et elles sont aussi un atout pour l'entreprise.

Identifier et comprendre la diversité des fonctionnements cognitifs peut permettre d'améliorer le bien-être et l'efficacité des équipes, d'enrichir les viviers de talents et de mieux s'adresser à ses partenaires ou encore à ses clients en développant une innovation et une offre de produits et services inclusifs.

Contact : Carol Junger

06 62 61 88 06 - cjunger@manifesteinclusion.fr